

Fiche de Données de Sécurité ULTRA SOLIDS CONV COATING SEMI-GLOSS



1. Identification				
Nom du produit	ULTRA SOLIDS CONV COATING SEMI-GLOSS			
Code du produit	UL-0060			
Autres moyens d'identification	N.Dis.			
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.			
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive EI Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Téléc. 1-405-262-9310 www.gemini-coatings.com			
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510			

2. Identification des dangers

Résumé

Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH









Liquides inflammables (Catégorie 2)

Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)

Cancérogénicité (Catégories 2)

Toxicité pour la reproduction (Catégories 1B)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)

DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H360 : Peut nuire à la fertilité ou au foetus

H315 : Provoque une irritation cutanée

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 : Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les aérosols.

P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378: En cas d'incendie: utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.

P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

P405: Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants				
Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse		
Acétate de butyle normal	123-86-4	26 - 30 %		
n-Propanol	71-23-8	11 - 13 %		
Nitrocellulose	9004-70-0	9 - 11 %		
Acétone	67-64-1	7 - 9 %		
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	108-65-6	6 - 8 %		
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	5 - 7 %		
Alcool isopropylique	67-63-0	3 - 5 %		
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	2 - 4 %		
Alcool isobutylique	78-83-1	1.5 - 2.5 %		
Alcool butylique normal	71-36-3	0.5 - 1.5 %		
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %		

4. Premiers soins			
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.		
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.		

Voie oculaire IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de consultation elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consultation médecin immédiatement.	
Ingestion NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des ha réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Point immédiatement.	
Autre Aucune information disponible.	
Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer des rougeurs, un ou des éruptions cutanées. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respir L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que consonnelle des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fat	
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à pre	5. Mesures à prendre en cas d'incendie			
Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone (CO2), extincteur d'incendie de classe B, mousse anti-alcool. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.			
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Lors d'un incendie ou si le contenant est chauffé, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater.			
Équipements de protection spéciaux Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ma complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre chimiques.				
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.			

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel			
Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuelles, mentionnés dans cette fiche.			
Précautions relatives à l'environnement	—···• —···• —····• - · · ····· · · · · · · · · · · ·		
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.		

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre
pour assurer la
manutention dans des
conditions de sécurité

Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.

Température de stockage

10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat	pour
la vie ou la santé	

Acétate de butyle normal : 1700 ppm.

n-Propanol : 800 ppm. Acétone : 2500 ppm.

Alcool isopropylique : 2000 ppm. Alcool butylique normal : 1400 ppm. Alcool isobutylique : 1600 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm.

Acétate de butyle normal	VECD	200 ppm 200 ppm	950 mg/m³	ACGIH , ON RSST
	VEMP (8h)	200 ppm 20 ppm 150 ppm	950 mg/m²	BC ACGIH, ON
		150 ppm	713 mg/m ³	RSST
n-Propanol	VECD VEMP (8h)	250 ppm 100 ppm	614 mg/m ³	RSST (Pc) ACGIH , BC, ON
		200 ppm	492 mg/m ³	RSST (Pc)
Acétone	VECD	500 ppm		ACGIH, BC, ON
		1000 ppm	2380 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	250 ppm		ACGIH, BC, ON
		500 ppm	1190 mg/m ³	RSST
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	VECD	75 ppm		BC
	VEMP (8h)	50 ppm		BC , US AIHA
		50 ppm	270 mg/m ³	ON
Alcool isopropylique	VECD	400 ppm		ACGIH, BC, ON
		500 ppm	1230 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	200 ppm		ACGIH, BC, ON
		400 ppm	983 mg/m ³	RSST
Alcool isobutylique	VEMP (8h)	50 ppm		ACGIH, BC, ON
		50 ppm	152 mg/m ³	RSST
Alcool butylique normal	Plafond	30 ppm		BC
		50 ppm	152 mg/m ³	RSST (Pc, RP)
1				

I					ı
		VEMP (8h)	15 ppm		BC
			20 ppm		ACGIH , ON
Éthylbenzène		VECD	125 ppm	543 mg/m ³	RSST
		VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	434 mg/m ³	RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanio de vapeurs, de brouillards, d'ac				
Mesures de protection i	ndividuelle				
Yeux	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.				
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.				
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.				
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.				
Pieds	Porter des bottes de caoutchou	uc lors d'un déve	rsement.		

9. Propriétés physiques et chimiques						
État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable			
Couleur	Clair ou coloré	Limite d'inflammabilité	N.Dis.			
Odeur	De solvant	Point d'éclair	0°C (32°F)			
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	170°C (338°F)			
рН	N.Dis.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui			
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non			
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)			
Point d'ébullition	56 à 241°C (132.8 à 465.8°F)	Densité relative	0.958 kg/L (Eau = 1)			
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.			
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.			
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.			

% de volatilité	65.46%		Masse moléculaire	S.O.
	N.Dis.: Non dispo	nible S.O.: Sans Objet	N.Det.: Non déterminé	N.Ét.: Non établi

10. Stabilité et réact	ivité
Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Mesures	Acétate de butyle normal	Ingestion	10768 mg/kg	Rat	DL50
numériques de		Inhalation	>32.5 mg/l/4h	Rat	CL50
a toxicité		Peau	>17600 mg/kg	Lapin	DL50
	n-Propanol	Ingestion	1870 mg/kg	Rat	DL50
			5467 mg/kg	Souris	DL50
		Inhalation	48 mg/l/4h	Souris	CL50
		Peau	4060 mg/kg	Lapin	DL50
	Nitrocellulose	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
	Acétone	Ingestion	5800 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	71.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	15800 mg/kg	Lapin	DL50
	Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	Ingestion	8532 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	28.7 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool isopropylique	Ingestion	5045 mg/kg		DL50
			3600 mg/kg	Souris	DL50
		Inhalation	66.1 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	6280 mg/kg	Rat	DL50
	Adipate de bis(2-éthylhexyle)	Ingestion	9100 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>5.7 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	17297 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool isobutylique	Ingestion	2460 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	19.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	3400 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool butylique normal	Ingestion	790 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	24.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	3400 mg/kg	Lapin	DL50
	Éthylbenzène	Ingestion	3500 mg/kg	Rat	DL50

		Inhalation 17.3 mg/l/4h Rat CL50 Peau 15380 mg/kg Lapin DL50								
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalatio	Peau, yeux, inhalation, ingestion.								
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. L'application unique de n-propanol (0.1 ml) provoque une conjonctivite sévère, avec atteinte de l'iris, opacité cornéenne et ulcération. Il provoque une sévère irritation réversibles après 21 jours (OECD 405). Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405): les tests effectués séparément avec les ingrédients de ce mélange ont donné des résultats de non irritant à corrosif.								
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.								
	Voie respiratoire	L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. De nombreuses études chez les peintres suggèrent que l'exposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central.								
	Voie orale	L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, de la somnolence, des vertiges et des vomissements.								
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.								
	Classification CIRC / NTP	Nom chimique CIRC NTP Éthylbenzène 2B - CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérigène.								
	Cancérogénicité	Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Il existe suffisamment de preuves chez les humains de la cancérogénicité de l'exposition professionnelle des peintres (CIRC Groupe 1). L'exposition professionnelle en tant que peintre provoque des mésothéliomes et des cancers de la vessie et des poumons (Monographies du CIRC, Volume 100F (2012)).								
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.								
	Toxicité sur la reproduction	Les peintures ne sont pas tous tératogènes. Toutefois, les expositions aux produits chimiques nocifs pendant la grossesse ont été associées à un risque accru d'avortement spontané, à de faible poids à la naissance, ou d'accouchement prématuré.								
	pour certains organes cibles - exposition unique	Le système nerveux central, les voies respiratoires.								
	pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.								
Effets d'interaction	Aucune information d	isponible pour ce produit.								
Autres informations	supérieure à 2000 mç calculées comme éta	toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant g/Kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été nt supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les uillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS								

Toxicité	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 4740 mg/L: 96 h (Acetone)						
écologique	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 12600-12700 mg/L; 48 h (Acetone)						
	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •						
	Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna	CE50 3644 mg/L; 48 h (CAS no 67-63-0)						
	Plante- Laitue germination, Lactuca Sativa	CE50 2100 mg/L; 72 h (CAS no 67-63-0)						
	Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50 579 mg/L; 96 h (Nitrocellulose)						
	Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50 1376 mg/L; 96 h (n-Butyl alcohol)						
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 1983 mg/L; 48 h (n-Butyl alcohol)						
	Algue - Desmodesmus subspicatus	CE50 >500 mg/L; 72 h (n-Butyl alcohol)						
	Poisson - Lepomis macrochirus [statique]	CL50 0.48-0.85 mg/L; 96 h (CAS no 103-23-1)						
	Invertébré aquatique - Daphnia Magna	CE50 >1.6 mg/L; 48 h (CAS no 103-23-1)						
	Algue - Desmodesmus subspicatus	CE50 >500 mg/L; 72 h (CAS no 103-23-1)						
	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50 18 mg/L; 96h (Butyl acetate)						
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 44 mg/L; 48 h (n-Butyl acetate)						
	Plante aquatique, Desmodesmus subspicatus	CE50 675 mg/L; 72h (Butyl acetate)						
	Poisson - Pimephales Promelas	CL50 1370-1670 mg/L; 96 h (Isobutyl alcohol)						
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 1300 mg/L; 48 h (Isobutyl alcohol)						
	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50 4480 mg/L; 96 h (n-Propanol)						
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 3642 mg/L; 48 h (n-Propanol)						
	Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50 161 mg/L; 96 h (CAS no 108-65-6)						
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 >500 mg/L; 48 h (CAS no 108-65-6)						
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être pers	istants dans l'environnement aquatique.						
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).							
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log Koe de sat/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log Koe de sat/ou FBC >500).							
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. De plus, certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée à faible dans le sol.							
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.							

13. Données sur l'élimination



Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport						
Numéro ONU	UN 1263					
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES					
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.					

Précautions spéciales pour l'utilisateur

Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.

TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)

Classe(s) relative(s) au transport



Classe 3

Groupe d'emballage

-

IMO/IMDG - Transport Maritime International

Classification UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E

IATA - Association Aérienne internationale de Transport

Classification UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Acétate de butyle normal	123-86-4	Х	Х		Х
n-Propanol	71-23-8	Х	Х		Х
Nitrocellulose	9004-70-0		Х		
Acétone	67-64-1		Х		
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	108-65-6	Х	Х		Х
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6		Х		
Alcool isopropylique	67-63-0	Х	Х		Х
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1		Х		X
Alcool isobutylique	78-83-1	Х	Х		Х
Alcool butylique normal	71-36-3	Х	Х		Х
Éthylbenzène	100-41-4	Х	Х		Х

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Acétate de butyle normal	123-86-4	х	Х						Х	
n-Propanol	71-23-8	Х							Х	
Nitrocellulose	9004-70-0	Х								
Acétone	67-64-1	Х	X			Х				

Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	108-65-6	Х						
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	Х						
Alcool isopropylique	67-63-0	Χ		Χ				
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	Х						
Alcool isobutylique	78-83-1	Χ	Χ					
Alcool butylique normal	71-36-3	Χ	Χ	Χ			Χ	
Éthylbenzène	100-41-4	Χ	X	X	Χ	Χ	X	Χ

- TSCA: Toxic Substance Control Act
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313: Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON: Clean Air Act Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP: Clean Air Act Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r): Clean Air Act Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act List of Hazardous Substances
- CWA Priority: Clean Water Act Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Éthylbenzène	100-41-4	X	

Autres réglementations

SIMDUT 1988





B2 D2A D2B

Classe B2: Liquides inflammables

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS







Date (AAAA-MM-JJ) GEMINI INDUSTRIES, INC. 2017-05-26 Version O1 Autres informations RÉFÉRENCES: - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/

- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité

du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca

- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org
- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html
- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.